

**ASSOCIATION DE PROMOTION DES ACTIONS  
POUR L'ÉPARGNE RETRAITE  
APACTE**

*Association sans but lucratif régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
24-26 rue de la Pépinière – 75008 PARIS*

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
ANNUELLE  
DU 23 JUIN 2022**

Chers Membres,

L'Assemblée générale est convoquée le 23 juin 2022 aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du Conseil d'administration et des comptes annuels de l'Association pour l'exercice 2021
- Approbation des comptes annuels du plan AVIVA RETRAITE PERP pour l'exercice 2021
- Quitus aux administrateurs
- Indemnités et avantages au titre de membre du Conseil d'administration
- Approbation du budget de l'Association pour l'exercice 2022
- Approbation du budget du plan AVIVA RETRAITE PERP pour l'exercice 2022
- Mandat des commissaires aux comptes
- Délégation de pouvoir de l'Assemblée générale au Conseil d'administration en vue de la signature d'avenants aux contrats d'assurance et de capitalisation souscrits par l'Association, dans le cadre des articles L.141-7 et R.141-6 du code des assurances
- Délégation de pouvoir de l'Assemblée générale au Conseil d'administration en vue de la signature d'avenants aux contrats d'assurance souscrits par l'Association, dans le cadre des articles L.141-7, L.144-2, R141-6 et R.144-8 du code des assurances
- Pouvoirs pour formalités

En 2020 et 2021, le contexte sanitaire n'avait permis aux Adhérents de participer à

l'Assemblée générale qu'en transmettant préalablement leurs instructions. Le Conseil d'administration est ravi de pouvoir renouer un contact direct avec les Adhérents, à l'occasion de l'Assemblée 2022.

S'ils ne pouvaient ou ne souhaitaient participer à la réunion, les membres de l'Association, régulièrement convoqués, pourraient donner pouvoir ou voter à l'Assemblée selon les autres modalités prévues par les statuts et communiquées aux membres dans la convocation.

Le Conseil d'administration remercie les membres qui se seront déplacés ou qui auront désigné un mandataire pour participer à la réunion de l'Assemblée générale, qui auront transmis un pouvoir au Président du Conseil d'administration de l'Association, qui auront transmis un formulaire de vote par correspondance ou qui auront effectué un vote en ligne sur le site internet.

Vous trouverez, ci-après, le rapport établi par le Conseil d'administration de votre Association en vue de l'Assemblée générale.

Nous vous rappelons que votre Conseil d'administration tient également le rôle de Comité de surveillance du Plan d'épargne retraite populaire (PERP) dénommé AVIVA RETRAITE PERP et de Comité de surveillance des deux Plans d'épargne retraite (PER) dénommés AVIVA RETRAITE PLURIELLE et EVOLUTION PER.

## **Conseil d'Administration**

---

En premier lieu, nous vous rappelons que le Conseil d'administration de votre Association se compose de huit membres :

Pierre SAURIN	Administrateur et Président
Hervé POREAUX	Administrateur et Vice-président
Evelyne JONDET	Administratrice et Trésorière
Giorgio GIORDANI	Administrateur et Secrétaire général
Stéphanie ALLORY	Administratrice
Sylvie COLOMBIER	Administratrice
Véronique TRAXEL	Administratrice
Jean LALILI	Administrateur

### ***Information de l'Assemblée générale sur le montant des indemnités allouées aux membres du Conseil d'administration***

---

Conformément aux dispositions de l'article 9 des Statuts et dans la limite du poste spécifique de 12 000 euros inclus dans le budget pour 2021 voté lors de la dernière Assemblée générale, nous vous informons du versement en 2021 des montants d'indemnités bruts aux administrateurs suivants :

Pierre SAURIN (Administrateur et Président)	2 800 euros
Hervé POREAUX (Administrateur et Vice-président)	2 100 euros
Sylvie COLOMBIER (Administratrice)	1 400 euros
Véronique TRAXEL (Administratrice)	1 400 euros
Jean LALILI (Administrateur)	1 400 euros

Par ailleurs, les frais de déplacements et de fonctionnement sont remboursés aux administrateurs.

### **Faits marquants**

#### ***Fusion entre les associations ADERP et APACTE***

---

Par application des résolutions votées le 25 juin 2021 en Assemblées générales, l'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉPARGNE ET DE LA RETRAITE POPULAIRE - ADERP a absorbé l'ASSOCIATION DE PROMOTION DES ACTIONS POUR L'ÉPARGNE RETRAITE - APACTE. Consécutivement, l'Association absorbante a changé de nom pour ASSOCIATION DE PROMOTION DES ACTIONS POUR L'ÉPARGNE RETRAITE – APACTE.

Tous les membres de l'ancienne association ADERP et tous les membres de l'ancienne association APACTE sont désormais membres de la nouvelle association APACTE.

#### ***Changement d'actionnaire du partenaire assureur***

---

Le 30 septembre 2021, Aéma groupe a acquis Aviva France, le partenaire de l'Association, concrétisant ainsi l'ambition originelle de ses deux fondateurs, Macif et Aésio Mutuelle, de construire un groupe mutualiste et assurantiel de référence en France capable d'offrir la protection la plus large à ses assurés.

A la suite de cette acquisition, la marque en France est devenue Abeille Assurances. Cela a eu pour conséquence le changement de dénominations sociales de toutes les sociétés. Ainsi, Aviva Vie et Aviva Retraite Professionnelle sont devenues respectivement Abeille Vie et Abeille Retraite Professionnelle.

Dans les prochaines semaines, le Plan AVIVA RETRAITE PERP sera dénommé ABEILLE RETRAITE PERP et le Plan AVIVA RETRAITE PLURIELLE sera dénommé ABEILLE RETRAITE PLURIELLE.

Ces modifications, d'ordre juridique et administratif, sont sans conséquences sur les

caractéristiques des contrats et sur vos garanties, lesquelles demeurent inchangées.

L'Association demeurera très impliquée pour que les relations de partenariat existantes avec Abeille Assurances perdurent d'une manière tout aussi constructive.

Le Conseil d'administration restera particulièrement vigilant sur la défense des intérêts des adhérents.

### ***Secrétariat juridique de l'Association***

---

L'Association a décidé de limiter le champ des prestations de services d'Abeille Vie à son bénéfice.

Désormais, Abeille Vie n'assure plus la prestation de gestion et de conformité du secrétariat juridique de l'Association. Dans ce domaine, l'Association se fait assister par des professionnels spécialisés (avocat, formaliste, ...).

## **Activité et comptes de l'Association au cours de l'exercice 2021**

---

Conformément à la loi PACTE du 22 mai 2019, la commercialisation du produit ABEILLE RETRAITE PERP a été arrêtée au 1er octobre 2020.

S'agissant des contrats de type Plan d'épargne retraite individuel (ABEILLE RETRAITE PLURIELLE et EVOLUTION PER), 39 786 nouveaux adhérents ont été enregistrés en 2021.

Notre Association comprend à ce jour plus de 105 000 adhérents.

### **Préambule**

---

Pour une meilleure lecture des données, nous vous présentons les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2021 avec en regard le proforma de l'exercice 2020.

Ce proforma est constitué du compte de résultat d'ADERP renommée APACTE en 2021 cumulé au compte de résultat d'APACTE absorbée par ADERP à effet du 1er janvier 2021.

### **Analyse des produits**

---

#### ***Droits d'adhésions***

---

Pour l'exercice 2021, le nombre d'adhésions est de 39 786 adhérents pour une cotisation de 20 €, soit un chiffre d'affaires de 795 720 €.

#### ***Autres produits***

---

Ce poste d'un total de 399 €, correspond en totalité aux intérêts bancaires.

## **Analyse des principaux postes de dépenses**

---

### **Achats et charges externes**

---

Les dépenses en achats et charges externes s'élèvent à 104 513 € contre 105 372 € en proforma 2020.

Ces dépenses correspondent principalement :

- à la facturation d'Abeille Vie pour un montant de 66 400 €.
- aux honoraires des commissaires aux comptes qui s'élèvent à 2 790 €.
- aux frais de convocation à l'Assemblée générale organisée en juin 2021 pour un montant de 28 345 €.
- aux frais d'actes pour 2 523 €.

### **Impôts, taxes, versements assimilés**

---

Ce poste s'élève à 447 € contre 70 € en proforma 2020.

### **Rémunération des administrateurs**

---

Conformément aux dispositions de l'article 9 des Statuts et dans la limite du poste spécifique de 12 000 euros inclus dans le budget pour 2021 voté lors de la dernière Assemblée générale, des indemnités ont été allouées aux administrateurs pour un montant brut total de 9 100 € dont le détail a été indiqué ci-dessus.

### **Impôts sur les bénéfices**

---

L'impôt sur les sociétés est de 157 348 € contre 163 193 € en proforma 2020. Il comprend la provision constituée au titre de l'exercice pour 157 300 €.

## **Résultat**

---

Le résultat net d'impôt de l'exercice 2021 est un bénéfice de 524 627 € contre un bénéfice de 432 781 € en proforma 2020.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au fonds de réserve.

## **Bilan**

---

### **A l'actif**

---

Le montant des autres créances au 31 décembre 2021 s'élève à 459 938 € contre 126 840 € en proforma 2020. Elles correspondent aux droits d'adhésions 2021 à percevoir de l'assureur Abeille Retraite Professionnelle.

Les disponibilités sont de 770 759 €.

## **Au passif**

---

Les fonds propres après affectation du résultat de l'exercice 2021 s'élèvent à 1 077 733 €.

Les dettes fiscales et sociales pour 83 064 € en 2021 contre 138 806 € en proforma 2020.

Le montant des autres dettes de 69 900 € au 31 décembre 2021 s'explique par :

- 66 400 € de charges à payer sur refacturation 2021 d'Abeille Vie,
- 2 900 € de provision d'honoraires sur l'exercice 2021 des commissaires aux comptes.
- 600 € de charges à payer sur convention de domiciliation au titre de l'exercice 2021.

Les comptes annuels de l'Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été l'objet d'un audit mené par le cabinet MAZARS, Commissaire aux comptes de l'Association, qui a certifié que « les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. ». Le rapport complet du Commissaire aux comptes est disponible sur le site de l'Association jusqu'à la date de l'Assemblée générale.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels de l'Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## **Comptes du Plan AVIVA RETRAITE PERP pour l'exercice 2021**

---

Les comptes annuels du plan ont été transmis par Aviva Vie au Commissaire aux comptes du plan, PricewaterhouseCoopers Audit, aux fins de lui permettre de remplir sa mission et d'en faire rapport au Conseil d'administration de l'association ADERP (lequel assume les fonctions de Comité de surveillance du plan), ainsi que prévu à l'article R.144-20 du Code des assurances.

Le Commissaire aux comptes a certifié que les comptes annuels du plan sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères.

Le Conseil d'administration de l'association, exerçant ses fonctions de Comité de surveillance du plan, a examiné l'équilibre actuariel ainsi que la gestion administrative, technique et financière mise en œuvre sous la responsabilité de l'organisme d'assurance gestionnaire du plan, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021. A la suite de cet examen, aucun commentaire spécifique de la part de votre Conseil n'a été apporté.

Nous vous présentons maintenant les comptes du Plan pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 exprimés en milliers d'euros (K€).

## Résultat

Le résultat de l'exercice est égal à zéro.

### Formation du Résultat

La marge brute avant déduction des chargements et participations aux bénéficiaires s'élève à 9 916 K€.

Le compte de résultat technique se ventile comme suit :

(en K€)	Euros	UC	TOTAL	2021
Primes	33 358	58 313	91 671	114 376
Prestations hors arbitrages	-87 956	-133 344	-221 300	-84 679
Arbitrages	27 534	-27 534	-	-
Variation provisions mathématiques	30 059	54 015	84 074	-21 363
Ajustement ACAV	-	55 471	55 471	586
Variation des autres provisions techniques	-	-	-	-
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>2 995</b>	<b>6 921</b>	<b>9 916</b>	<b>8 920</b>
Frais d'acquisition	-430	-1 055	-1 485	-2 089
Frais de gestion	-2 564	-5 849	-8 413	-6 831
Subvention de l'assureur gestionnaire	-	-	-	-
Produits des placements nets de charges	8 050	593	8 643	7 332
Participation aux bénéfices	-8 051	-610	-8 661	-7 332
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Variation des provisions mathématiques

La variation des provisions mathématiques correspond à une reprise de 84 074 K€. Elle s'analyse comme suit :

en K€	2021	2020
Fonds en euros	-30 059	26 024
Fonds à capital variable	-54 015	-4 661
<b>TOTAL</b>	<b>-84 074</b>	<b>21 363</b>

La variation des provisions concernant les contrats à capital variable intègre les ajustements de valeur des supports de ces contrats, qui se traduisent par ailleurs dans le compte de résultat par un produit de 55 471 K€ contre un produit de 586 K€ en 2020.

### Participation aux bénéfices des adhérents

Pour les contrats en euros, la participation aux bénéfices est affectée à la valorisation de l'épargne-retraite et des rentes. Le taux de rendement brut alloué aux contrats d'épargne est de 1,991 % en 2021, soit 1 % net des frais de gestion du contrat.

Pour les contrats en unités de compte, la participation aux bénéfices est affectée aux adhésions

sous forme d'unités de compte supplémentaires.

Le poste participation aux résultats s'élève à 8 661 K€ et correspond à la participation aux bénéficiaires et aux intérêts techniques.

### **Frais**

---

Les frais d'acquisition nets s'élèvent à 1 485 K€.

Les frais de gestion s'élèvent à 8 413 K€, dont les autres produits et charges techniques pour un produit net de 3 K€.

### **Subvention**

---

Aucune subvention de l'assureur au Plan n'a été versée en 2021.

### **Bilan**

---

#### **A l'actif**

---

• Placements représentatifs des fonds en euros	359 730 K€
• Placements représentatifs des fonds en unités de compte	400 473 K€
• Débiteurs divers	571 K€
• Comptes courants et caisses	299 K€
• Autres comptes de régularisation	2 925 K€
Dont 2 248 K€ d'intérêts et coupons courus sur obligations	

#### **Passif**

---

• Provisions techniques des fonds en euros	359 843 K€
• Provisions techniques des fonds en unités de compte	396 788 K€
• Crédoiteurs divers	5 743 K€
Dont 12 399 K€ de prestations à régler	
6 847 K€ virements de fonds	
4 286 K€ compte de liaison PERP	
• Compte de régularisation passif	1 624 K€

Il vous est proposé d'approuver les comptes annuels du plan pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### **Quitus aux Administrateurs**

---

Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus à vos Administrateurs de l'exécution de leur mission pour l'exercice écoulé.

### **Indemnités à allouer aux administrateurs en 2022**

---

En application de l'article 9 des Statuts, le Conseil d'administration vous propose de fixer à 10 000 euros le budget des indemnités que le Conseil d'administration pourra allouer aux



administrateurs pour l'année 2022.

### **Budget de l'Association pour 2022**

---

Le projet de budget prévisionnel pour 2022 a été arrêté comme suit :

- Le montant des cotisations ou droits d'entrée est estimé à 650 000 € ;
- La charge correspondant aux contrats de prestations de services pour 2022 est estimée à 53 600 euros. Cette charge concerne les prestations de tenue de la comptabilité de l'Association et autres prestations d'Abeille vie pour 28 600 euros, d'une part, et de conseil juridique pour 25 000 euros, d'autre part.
- Le budget couvrant les frais de d'Assemblée générale y compris les convocations, est estimé à 50 000 euros ;
- L'indemnité allouée aux Administrateurs pour 10 000 euros ;
- Les honoraires du Commissaire aux comptes sont estimés à 2 900 € ;
- Les autres dépenses à 7 690 € ;
- L'impôt sur les sociétés à 127 570 €.

Le résultat pour 2022 serait ainsi un bénéfice net de 398 240 €, qui pourrait être affecté au fonds de réserve, lequel s'établirait alors à 1 475 974 €.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver ce budget.

### **Budget du Plan AVIVA RETRAITE PERP pour 2022**

---

Les divers postes du budget du Plan pour 2022 sont retracés dans le tableau ci-après.

## AVIVA RETRAITE PERP - Comptes 2021 & Budget 2022

En K€	Comptes clos au 31 décembre 2021	Budget 2022
Primes	91 671	84 700
Prestations	-221 300	-206 300
Charges de Provisions	139 545	128 600
<b>Marge brute</b>	<b>9 915</b>	<b>7 000</b>
Frais d'acquisitions	-1 485	-1 400
Frais d'administrations	-8 413	-5 600
<b>Total Frais</b>	<b>-9 898</b>	<b>-7 000</b>
Produits des placements nets de frais	8 644	5 700
Participation aux résultats	-8 661	-5 700
<b>Solde financier</b>	<b>-17</b>	<b>0</b>
Subvention	-	-
<b>Résultat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Nous vous demandons de bien vouloir approuver ce budget.

### **Conseil d'administration**

---

Aucun changement ni renouvellement n'est envisagé cette année s'agissant des mandats des Administrateurs.

### **Commissaires aux Comptes de l'association APACTE**

---

Les commissaires aux comptes titulaire et suppléant ont été nommés par l'Assemblée générale réunie le 30 juin 2016 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée en 2022 à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Il vous est proposé de renouveler le mandat du cabinet MAZARS, en tant que Commissaire aux comptes, et de désigner le cabinet CBA, en tant que Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2028 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

## **SITUATION ET ACTIVITE DU PLAN AVIVA RETRAITE PLURIELLE AU 31 DECEMBRE 2021**

---

Lancé fin 2019, le Plan d'épargne retraite individuel (PER) dénommé Aviva Retraite Plurielle a été souscrit par l'Association auprès d'Abeille Retraite Professionnelle.

Conformément à l'ordonnance n°2019-766 du 24 Juillet 2019, l'association APACTE assure la représentation des intérêts des titulaires dans la mise en place et la surveillance de la gestion de ce plan.

### **a) Les primes**

La collecte 2021 du PER Aviva Retraite Plurielle représente 764 M€.

### **b) Les prestations**

Le total de prestations est un produit de 198 M€ en raison d'un nombre important de transferts entrants.

### **c) Frais du contrat**

Les chargements d'acquisition et sur encours s'élèvent à 21 M€.

### **d) Les provisions**

Les éléments techniques sont les suivants :

➤	Provisions techniques des fonds en euros	331 M€
➤	Provisions techniques des fonds en unités de compte	1 152 M€

### **e) La participation aux bénéfices des adhérents**

La participation aux bénéfices des supports en euros est affectée à la valorisation de l'épargne-retraite et des rentes. Le taux de rendement brut alloué en phase d'épargne est de 2,172% en 2021, soit 1,15% net du taux de frais de gestion maximum de 1%.

Le poste participation aux résultats s'élève à 5 M€ et correspond à la participation aux bénéfices et aux intérêts techniques

### **f) Les placements**

#### **Les placements en Euros**

Les produits d'assurance retraite gérés par Aviva Retraite Professionnelle, ne sont pas soumis à l'établissement d'une comptabilité auxiliaire d'affectation selon article L142-4 du Code des Assurances.

En d'autres termes, les actifs en représentation du support euros du contrat Aviva Retraite Plurielle font partie d'un portefeuille de placements unique en euros comprenant également la représentation des fonds propres d'Aviva Retraite Plurielle.

Le total de ces placements net d'amortissements et de provisions pour dépréciation, atteint 3 750 M€.

Quant à la valeur de réalisation, elle s'élève à 4. 198 M€ soit un total de plus-value latentes de 448 M€.

Une provision pour dépréciation des placements immobiliers a été constituée en 2021 au titre de ce portefeuille d'une valeur de 32 M€.

<b>Placements en Euros</b>	<b>31-12-2021</b>		
<i>en M€</i>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur de réalisation</b>	<b>% de répartition sur la valeur nette</b>
Placements immobiliers	269	282	7%
Actions et titres cotés	0	0	0%
OPVCM d'obligation	240	255	6%
OPVCM diversifiés	438	598	12%
Emprunts État à Taux Fixe	1 052	1 206	28%
Autres emprunts État	159	187	4%
Autres obligations à taux Fixe	1 068	1 129	28%
Autres obligations à taux variables	187	199	5%
Autres obligations	9	9	0%
Obligations assimilées État à Taux Fixe	252	278	7%
Obligations assimilées Etat à taux 0%	18	18	0%
Obligations assimilées État à Taux variables	30	32	1%
Obligations non cotées	5	5	0%
Dépôts de garantie versés sur FORWARD	22	0	1%
<b>TOTAL</b>	<b>3 750</b>	<b>4 198</b>	<b>100%</b>

#### ***Les placements en unités de compte***

Les titres en unités du Plan sont isolés dans un portefeuille de placements qui s'élève à 1 136 M€.

## **SITUATION ET ACTIVITE DU PLAN EVOLUTION PER AU 31 DECEMBRE 2021**

---

Lancé en 2020, le Plan d'épargne retraite individuel (PER) dénommé Evolution PER a été souscrit par l'Association auprès d'Abeille Retraite Professionnelle.

Conformément à l'ordonnance n°2019-766 du 24 Juillet 2019, l'association APACTE assure la représentation des intérêts des titulaires dans la mise en place et la surveillance de la gestion de ce plan.

### **a) Les primes**

La collecte d'Evolution PER représente 12 M€.

### **b) Les prestations**

La charge de sinistres net des arbitrages 2020 est de 5,3 K€.

### **c) Frais du contrat**

Les chargements d'acquisition et sur encours s'élèvent à 50,7 K€.

### **d) Les provisions**

Les éléments techniques sont les suivants :

➤ Provisions techniques des fonds en euros	6 M€
➤ Provisions techniques des fonds en unités de compte	10 M€

### **e) La participation aux bénéfices des adhérents**

La participation aux bénéfices des supports en euros est affectée à la valorisation de l'épargne-retraite et des rentes. Le taux de rendement brut alloué en phase d'épargne est de 2,273% en 2021, soit 1,66% net du taux de frais de gestion maximum de 0,60%.

Le poste participation aux résultats s'élève à 51,7 K€ et correspond à la participation aux bénéfices et aux intérêts techniques

### **f) Les placements**

#### **Les placements en Euros**

Les produits d'assurance retraite gérés par Aviva Retraite Professionnelle, ne sont pas soumis à l'établissement d'une comptabilité auxiliaire d'affectation selon article L142-4 du Code des Assurances.

En d'autres termes, les actifs en représentation du support euros du contrat Aviva Retraite Plurielle font partie d'un portefeuille de placements unique en euros comprenant également la représentation des fonds propres d'Aviva Retraite Plurielle.

Le total de ces placements net d'amortissements et de provisions pour dépréciation, atteint 3 750 M€.

Quant à la valeur de réalisation, elle s'élève à 4 198 M€ soit un total de plus-value latentes de 448 M€.

Une provision pour dépréciation des placements immobiliers a été constituée en 2021 au titre de ce portefeuille d'une valeur de 32 M€.

<b>Placements en Euros</b>		<b>31-12-2021</b>	
<i>en M€</i>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur de réalisation</b>	<b>% de répartition sur la valeur nette</b>
Placements immobiliers	269	282	7%
Actions et titres cotés	0	0	0%
OPVCM d'obligation	240	255	6%
OPVCM diversifiés	438	598	12%
Emprunts État à Taux Fixe	1 052	1 206	28%
Autres emprunts État	159	187	4%
Autres obligations à taux Fixe	1 068	1 129	28%
Autres obligations à taux variables	187	199	5%
Autres obligations	9	9	0%
Obligations assimilées État à Taux Fixe	252	278	7%
Obligations assimilées Etat à taux 0%	18	18	0%
Obligations assimilées État à Taux variables	30	32	1%
Obligations non cotées	5	5	0%
Dépôts de garantie versés sur FORWARD	22	0	1%
<b>TOTAL</b>	<b>3 750</b>	<b>4 198</b>	<b>100%</b>

#### ***Les placements en unités de compte***

Les titres en unités du Plan sont isolés dans un portefeuille de placements qui s'élève à 9 M€.

## **Rapport du Conseil d'administration sur les aménagements apportés à certains contrats en vertu des délégations de pouvoir conférées par l'Assemblée générale**

Nous vous faisons maintenant rapport des aménagements apportés aux contrats souscrits par l'Association depuis la précédente Assemblée générale tenue le 25 juin 2021 et qui ont été autorisés par le Conseil d'administration en vertu des délégations de pouvoir conférées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 juin 2021.

### **Modèle de lettre de renonciation**

Lors de sa réunion du 27 janvier 2022, s'agissant des contrats Aviva Retraite Plurielle et Evolution PER, le Conseil a décidé de la modification du modèle de lettre de renonciation visant à recueillir, de la part de l'Adhérent, le motif de sa renonciation, pour satisfaire aux obligations de l'assureur en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.

### **Evolution des listes de supports éligibles aux contrats de retraite**

L'objectif principal est de proposer une gamme de fonds complète, couvrant l'ensemble des classes d'actifs afin de répondre aux besoins des Adhérents.

Lors des recherches et sélections de fonds, sont privilégiés ceux dont la stratégie de gestion intègre des critères dits « ESG » (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) avec une préférence pour ceux disposant d'un label reconnu en la matière (labels ISR, Greenfin, Finansol, LuxFLAG). Les référencements s'orientent vers des supports qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et des produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

Il convient également de conserver une liste de fonds accessible, lisible et compréhensible. C'est pourquoi des supports doivent être retirés dès lors qu'ils sont peu choisis par les Adhérents ou ont des performances en écart avec leur indice de référence ou leur catégorie.

### **Ajouts de supports de la Gestion Libre**

Lors de sa réunion du 23 septembre 2021, sur proposition de l'assureur, le Conseil a décidé d'ajouter les supports suivants à la liste des supports éligibles :

- S’agissant des contrats Aviva Retraite Plurielle et Evolution PER

Classe d'actifs	ISIN	Libellé	Société de gestion	Echelle rendement	risque DICI
Multi-actifs	FR0010564351	OFI RS MultiTrack R	OFI Asset Management	4/7	
Multi-actifs	FR0013220431	Gambetta Patrimoine R	Sycomore Asset Management	4/7	
Actions internationales	FR0014005FO3	PRIMERUS Actions Monde SR	Flornoy	5/7	
Actions États-Unis	LU0185495495	OFI INVEST - US Equity R EUR	OFI LUX	6/7	
Actions Chine	LU1255011097	JPMorgan Funds - China A-Share Opportunities Fund A (acc) EUR	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.	6/7	

- S’agissant spécifiquement du contrat Evolution PER

Classe d'actifs	ISIN	Libellé	Société de gestion	Echelle rendement	risque DICI
Actions thématiques santé	LU0261952419	Fidelity Funds - Global Health Care Fund A Acc EUR	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	6	
Actions Europe ex-UK	FR0013076528	Pluvalca Disruptive Opportunities A	Financière Arbevel	6	

### **Retraits de supports de la gestion libre**

Lors de sa réunion du 23 septembre 2021, s’agissant des contrats Aviva Retraite Plurielle et Evolution PER, sur proposition de l’assureur, le Conseil a décidé de retirer les supports suivants à la liste des supports éligibles :

Classe d'actifs	Libellé	Société de gestion	ISIN
Performance absolue	Aviva Investors - Multi-Strategy Target Return	Aviva Investors Luxembourg SA	LU1207761260
Multi-actifs	Aviva Investors - Sustainable Income & Growth	Aviva Investors Luxembourg SA	LU1985008017
Actions Europe	Echiquier Agressor A	La Financière de l'Echiquier	FR0010321802
Performance absolue	H2O Adagio FCP	H2O AM LLP	FR0013393188
Performance absolue	H2O Moderato FCP	H2O AM Europe	FR0013393295
Multi-actifs	M&G (Lux) Conservative Allocation	M&G Luxembourg S.A.	LU1582982283
Actions Asie hors Japon	Templeton Asian Growth Fund	Franklin Templeton International Services	LU0260870406

### **Seuil de 400 000 € applicable au cumul par assuré des valeurs de transfert**

L’Assemblée générale de l’ancienne Association APACTE a approuvé en juin 2020 une résolution autorisant la modification de la documentation contractuelle afin que tout versement à l’issue duquel la valeur de transfert du contrat serait égale ou supérieure à 400 000 € puisse être soumis à l’agrément préalable de l’assureur (montant applicable au



cumul par assuré des valeurs de transfert des contrats assurés par AVIVA RETRAITE PROFESSIONNELLE).

Cet organisme d'assurance a informé l'Association que le suivi permanent des mouvements sur les supports en euros ne mettait pas en relief d'évolutions trop importantes et que, dans ces conditions, le recours aux dispositions prévues dans cette résolution n'apparaissait pas utile notamment au regard de leur complexité de mise en œuvre.

Dès lors, le Conseil d'administration de l'Association vous informe que ladite résolution ne sera pas mise en œuvre.

### **Pouvoirs au Conseil d'Administration en vue de la signature d'avenants aux contrats d'assurance**

Le Conseil d'administration vous propose d'adopter les deux résolutions suivantes :

#### **Délégation de pouvoir de l'Assemblée générale au Conseil d'administration en vue de la signature d'avenants aux contrats d'assurance souscrits par l'Association, dans le cadre des articles L.141-7, L.144-2, R.141-6 et R.144-8 du code des assurances**

« Sous réserve des dispositions du 3ème alinéa du I de l'article L.141-7 du code des assurances et du XII de l'article L.144-2 du code des assurances, l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration le pouvoir de signer, pour une durée de 18 mois, tous avenants aux contrats d'assurance souscrits par l'Association, portant sur des dispositions non essentielles des contrats, aux fins de les adapter aux évolutions des textes législatifs et réglementaires, ainsi qu'aux évolutions des conditions de gestion et de marché, notamment en faisant évoluer la liste des supports d'investissement, dans les limites et conditions prévues aux articles R.141-6 et R.144-8 du même code. En cas de signature d'un ou de plusieurs avenants, le Conseil d'administration en fera rapport à la plus proche Assemblée générale.

La présente délégation met fin à la précédente délégation conférée par l'Assemblée générale lors de sa réunion du 25 juin 2021. »

#### **Délégation de pouvoir de l'Assemblée générale au Conseil d'administration en vue de la signature d'avenants aux contrats d'assurance et de capitalisation souscrits par l'Association, dans le cadre des articles L.141-7 et R.141-6 du code des**

## **assurances**

---

« Sous réserve des dispositions du 3ème alinéa du I de l'article L.141-7 du code des assurances et conformément aux dispositions de l'article R.141-6 du même code, l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration le pouvoir de signer, pour une durée de 18 mois, tous avenants aux contrats d'assurance et de capitalisation souscrits par l'Association, portant sur des dispositions non essentielles des contrats, aux fins de les adapter aux évolutions des textes législatifs et réglementaires, ainsi qu'aux évolutions des conditions de gestion et de marché, notamment en faisant évoluer la liste des supports d'investissement. En cas de signature d'un ou de plusieurs avenants, le Conseil d'administration en fera rapport à la plus proche Assemblée générale.

La présente délégation met fin à la précédente délégation conférée par l'Assemblée générale lors de sa réunion du 25 juin 2021. »

## **Pouvoirs pour formalités**

---

Le Conseil d'administration vous propose de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

\* \* \* \* \*

Le Conseil d'administration reste à votre entière disposition pour toutes explications complémentaires et espère que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Paris, le 27 avril 2022

Pour le Conseil d'Administration,  
Son Président  
Pierre SAURIN